

## **L'U2P signataire des trois accords paritaires**

### **COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 24.11.35**

Paris, 21 novembre 2024

---

#### **Contacts presse**

Jean-Côme Delerue  
01 47 63 31 31  
06 77 64 40 78  
jcdelerue@u2p-france.fr

Pauline Wicky  
01 47 63 31 31  
06 73 19 57 64  
pwicky@u2p-france.fr

A l'issue de la présentation des trois projets d'accords relatifs à « l'assurance chômage », « en faveur de l'emploi des salariés expérimentés » et à « l'évolution du dialogue social », les membres du Conseil exécutif de l'U2P réunis le 21 novembre ont donné mandat à leurs chefs de file, Christophe Sans, Vice-Président de l'U2P, sur la négociation Assurance-chômage et Jean-Christophe Repon, Vice-Président de l'U2P, sur la négociation emploi des seniors, pour signer chacun des accords.

Ils ont en effet considéré que ces accords paritaires répondaient à trois objectifs prioritaires pour l'U2P :

- prendre en compte les spécificités des petites entreprises en matière d'assurance chômage et d'emploi des seniors
- engager une baisse des cotisations patronales d'assurance chômage
- replacer les partenaires sociaux au centre du jeu social et économique.

---

**PAGE 1 SUR 1**

---

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).